

Communiqué de presse

Fribourg, le 8 mai 2018

L'HFR salue les propositions du Conseil d'État

Le Conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois (HFR) a pris acte des propositions et attentes du Conseil d'État fribourgeois relatives à la mise en place d'une loi sur le personnel hospitalier, à la réorganisation du Conseil d'administration et à la gestion financière de l'établissement. Si la position de l'État quant à la situation financière de l'hôpital reste à clarifier, l'HFR salue le fait que l'ensemble des questions essentielles pour l'avenir de l'hôpital public des Fribourgeois soit dès à présent discuté sur le plan politique. Il se réjouit de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement afin de trouver des solutions constructives, qui lui permettront d'assurer son développement tout en gagnant en efficience.

Hier, le Conseil d'État fribourgeois a pris position sur plusieurs questions importantes et directement liées au futur de l'HFR (*cf. communiqué de presse du Conseil d'État du 7 mai 2018*). Le Conseil d'administration salue la démarche du Gouvernement et se réjouit de l'ouverture et du soutien que l'Exécutif cantonal a affichés.

Le Conseil d'État se montre ainsi ouvert à un financement public du nouveau bâtiment planifié sur le site de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal. Ce projet de construction est d'une importance capitale pour l'HFR : il permettra d'améliorer nettement l'efficience, de diminuer les frais d'entretien ainsi que, simultanément, d'accroître largement le confort des patients et l'attractivité de l'hôpital. Dans l'intervalle, l'HFR a d'ores et déjà lancé un plan d'action visant notamment à réduire fortement la durée moyenne de séjour des patients. Celle-ci fait en effet figure d'indicateur central en matière d'efficience clinique et de maîtrise financière d'une structure hospitalière.

La réduction du nombre de membres du Conseil d'administration est elle aussi à saluer. L'efficience de la conduite stratégique de l'établissement en sortira renforcée.

S'agissant du statut du personnel de l'HFR, le Conseil d'administration s'exprime depuis longtemps au sujet des surcoûts salariaux, invitant les autorités cantonales à en tenir compte dans le cadre du financement de l'hôpital. La question de l'opportunité d'une loi sur le personnel hospitalier ou d'une convention collective de travail (CCT) est désormais entre les mains des autorités politiques. Mais, dans l'attente de la mise en œuvre de ces décisions institutionnelles, l'HFR doit continuer à assumer ces surcoûts salariaux. Leur prise en considération dans le financement étatique – selon des modalités et un calendrier à déterminer – constitue donc un enjeu crucial pour les finances de l'hôpital.

Entre 2013 et 2018 (*comptes pour les exercices 2013 à 2017, chiffres du budget pour 2018*), les salaires ont coûté 45,5 millions de francs supplémentaires, tandis que les recettes cliniques augmentaient de 33,5 mio seulement en raison, notamment, d'une réduction des tarifs de facturation ayant pu être négociés avec les assureurs maladie. La part des surcoûts salariaux induits par la Loi sur le personnel de l'État dans l'augmentation des charges salariales représente 13,2 mio entre 2014 et 2018, soit un montant proche du déficit de l'HFR en 2017.



L'interprétation du rapport du 22 janvier 2018 de l'Inspection des finances et ses 14 recommandations soulève elle aussi des interrogations. Ces recommandations ont en effet trait aux prestations d'intérêt général (PIG) et autres prestations, et non à l'activité médicale et soignante de l'hôpital. Elles relèvent essentiellement de l'évaluation de la précision de la comptabilité analytique, c'est-à-dire l'instrument sur la base duquel l'État de Fribourg négocie avec l'HFR la prise en considération des PIG fournies par l'hôpital. Les enjeux de chiffrage sous-jacents à la comptabilité analytique ne touchent pas à la solidité de la comptabilité financière de l'HFR, qui fait l'objet d'un audit externe annuel. Aux yeux du Conseil d'administration, trois recommandations doivent être mises en application sans délai et représentent un intérêt général : la répartition affinée des coûts de la restauration entre les patients et le grand public (cafétérias), travail d'ailleurs en cours ; la mise en place d'un groupe de travail définissant le cadre des relations entre l'État et l'HFR dans l'analyse et la définition de ces diverses prestations, groupe ayant déjà entamé sa mission fin février et dont le premier rapport est attendu dans un proche avenir ; la définition d'un pourcentage d'*overhead* (coûts indirects) à appliquer à l'ensemble de ce type de prestations et avec des bases de calcul admises de part et d'autre.

Les propositions du Conseil d'État vont déclencher un vaste débat sur le futur de l'HFR, ce qui réjouit le Conseil d'administration. Dans cette optique, ce dernier plaide pour une clarification rapide de l'environnement légal, afin que l'HFR puisse envisager ses développements prioritaires sur des bases stabilisées et approfondir le processus de transformation en cours.

Renseignements

Philippe Menoud, président du Conseil d'administration, T 079 230 74 50

Service de presse

Jeannette Portmann, chargée de communication, T 026 306 01 25